

TEMPS DE RESTAURATION

Quotient Familial de la CAF	Repas	Temps d'animation	Total temps du repas
QF de 0 à 199 €	1,00 €	0,50 €	1,50 €
QF de 200 à 399 €	1,40 €	0,50 €	1,90 €
QF de 400 à 599 €	3,30 €	0,70 €	4,00 €
QF de 600 à 799 €	3,80 €	0,80 €	4,60 €
QF de 800 à 999 €	4,40 €	0,90 €	5,30 €
QF de 1000 à 1199 €	5,00 €	1,00 €	6,00 €
QF de 1200 à 1399 €	5,50 €	1,20 €	6,70 €
QF de 1400 à 1699 €	6,00 €	1,50 €	7,50 €
QF de 1700 à 2099 €	6,30 €	1,80 €	8,10 €
QF de 2100 € et +	6,60 €	2,10 €	8,70 €

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE (jour d'école)

Quotient Familial de la CAF	Matin	Midi sans repas		Accueils du soir	
	de 7h15 à 8h20	de 11h30 à 12h15	de 13h00 à 13h20	de 16h30 à 17h30	de 16h30 à 18h30
QF de 0 à 199 €	0,60 €	0,40 €	0,15 €	0,60 €	1,20 €
QF de 200 à 399 €	0,60 €	0,40 €	0,15 €	0,60 €	1,20 €
QF de 400 à 599 €	0,70 €	0,50 €	0,20 €	0,70 €	1,40 €
QF de 600 à 799 €	0,80 €	0,55 €	0,25 €	0,80 €	1,60 €
QF de 800 à 999 €	1,00 €	0,60 €	0,30 €	1,00 €	1,80 €
QF de 1000 à 1199 €	1,10 €	0,65 €	0,35 €	1,10 €	2,00 €
QF de 1200 à 1399 €	1,20 €	0,70 €	0,40 €	1,20 €	2,20 €
QF de 1400 à 1699 €	1,30 €	0,80 €	0,45 €	1,30 €	2,40 €
QF de 1700 à 2099 €	1,50 €	0,90 €	0,50 €	1,50 €	2,60 €
QF de 2100 € et +	1,60 €	1,00 €	0,60 €	1,60 €	2,80 €

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES

Quotient Familial de la CAF	Journée		1/2 journée ☀	
	avec repas	sans Repas avec PAI	avec repas	sans repas
QF de 0 à 199 €	5,50 €	4,50 €	3,50 €	2,00 €
QF de 200 à 399 €	5,90 €	4,50 €	3,90 €	2,00 €
QF de 400 à 599 €	9,80 €	6,50 €	6,90 €	2,90 €
QF de 600 à 799 €	12,80 €	9,00 €	8,70 €	4,10 €
QF de 800 à 999 €	14,50 €	10,10 €	9,90 €	4,60 €
QF de 1000 à 1199 €	16,00 €	11,00 €	11,00 €	5,00 €
QF de 1200 à 1399 €	17,70 €	12,20 €	12,20 €	5,50 €
QF de 1400 à 1699 €	19,20 €	13,20 €	13,35 €	5,85 €
QF de 1700 à 2099 €	21,10 €	14,80 €	14,60 €	6,50 €
QF de 2100 € et +	22,50 €	15,90 €	15,60 €	6,90 €

☀ Les demi-journées sont réservables uniquement les mercredis. Elles ne sont pas proposées durant les vacances scolaires.

Les enfants inscrits pour le temps du repas et bénéficiant d'un PAI alimentaire seront facturés pour la période d'animation, les parents étant responsables de fournir le repas.

Durant les vacances, l'inscription est possible à la journée.

Si une sortie est prévue le jour de l'inscription de votre enfant, sa présence sera requise au moins un autre jour avant cette sortie.

À noter : En cas de sortie, les places étant limitées, les enfants inscrits à la semaine seront prioritaires.

Accueils périscolaires du soir :

À compter de cette année, l'accueil du soir est possible en deux plages horaires distinctes :

- de 16h30 à 17h30
- ou de 16h30 à 18h30

Comment payer vos factures ?

- ➔ Maintenant vos factures sont à régler au Trésor Public en suivant les modalités figurant sur votre facture.
- ➔ Vous pouvez soit payer en ligne par carte bancaire, soit par chèque ou en espèces directement au service des impôts :
2 rue Turgot, 39000 Lons-le-Saunier
- ➔ Soit souscrire un prélèvement bancaire auquel cas vous devez prendre contact avec le pôle enfance et fournir un RIB – Relevé Identité Bancaire pour mettre en place ce moyen de paiement.
- ➔ Soit payer en espèces chez les buralistes de Lons étant agréés pour un montant maximum de 300 €.
- ➔ Soit en chèque CESU.
- ➔ Soit par chèque ANCV (pour les vacances)

Comment est calculé votre quotient familial = QF ?

Le quotient familial tient compte à la fois de vos revenus professionnels et/ou de remplacement (indemnités, par exemple), des prestations familiales mensuelles perçues (y compris celles versées à des tiers comme l'Apl) et de la composition de la famille. Il est actualisé lorsqu'il y a un changement de situation familiale, professionnelle...

Il est calculé par la CAF à partir des ressources annuelles imposables de l'année civile de référence (avant abattements fiscaux), il tient compte néanmoins des périodes de cessation d'activité de l'allocataire ou de son conjoint éventuel en neutralisant ou en appliquant un abattement sur les revenus professionnels et/ou de remplacement.

Vous pouvez facilement connaître votre quotient familial via la rubrique "Mon compte" . <https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-jura/offre-de-service/thematique-libre/calcul-du-quotient-familial>



Pôle Enfance de la Ville de Lons le Saunier
alshmairie@lonslesaunier.fr

📞 03 84 47 88 42 – 03 84 47 88 17



A compter du 01 septembre 2025

* _ * _ * _ *

Pôle Enfance - Jeunesse

Grilles tarifaires
pour l'accueil de votre enfant dans les Accueils
de Loisirs
du Pôle Enfance - Jeunesse
de la Ville de Lons le Saunier

Comment vous organiser au quotidien ?

Pensez aux dates butoirs pour réserver les activités :

- le mercredi à 17h00 dernier délai, pour les réservations repas, mercredi et journée des vacances de la semaine suivante
- le matin avant 8h30 dernier délai pour les réservations des accueils sans repas (au-delà de cet horaire, possibilité de ticket exceptionnel).

Pensez bien à annuler en cas d'absence : En cas d'absence pour maladie, les familles doivent prévenir le Pôle Enfance en téléphonant entre 8h00 et 8h30 le jour même. Si l'enfant est présent à l'école, il est impossible d'annuler le repas, le repas sera donc facturé.

Les absences non signalées sont facturées et font l'objet d'une pénalité. Les absences pour convenance personnelle sont facturées.

